



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Quelles sont les missions des éco-délégués dans les établissements scolaires ?**

### **Un éco-délégué par classe**

Les éco-délégués sont à la fois des **co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques** menés au sein des établissements scolaires. Ils participent au comité de pilotage des projets, informent leurs camarades sur les avancements et les poussent à s'y engager.

Les compétences acquises par les éco-délégués peuvent être valorisées dans le livret scolaire.

Les élections d'éco-délégués de classe peuvent intervenir parallèlement aux élections des délégués élèves et selon les mêmes modalités.

### **Des binômes d'éco-délégués par établissement**

Chaque collège et lycée désigne au moins **un binôme fille-garçon d'éco-délégués** par établissement, soit **20 000 éco-délégués d'établissement**.

Les binômes d'éco-délégués sont élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Ils font connaître au Conseil d'administration **les actions et les projets pédagogiques menés**.